



Ville de
BORDEAUX

bordeaux.fr



ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES CITOYENNES :

DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE BORDELAIS



Ce recensement a été réalisé dans le cadre du lancement de l'Atelier des initiatives en octobre 2024.

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1 - CULTURE | 4 |
| Fonds d'accompagnement à l'émergence et l'expérimentation | 5 |
| Bourse Métiers d'Art..... | 7 |
| 2- NATURE EN VILLE ET ECOLOGIE URBAINE..... | 9 |
| Jardiner collectif | 10 |
| Permis de végétaliser pour embellir sa rue..... | 12 |
| Permis de piétonniser | 14 |
| Composteur collectif | 16 |
| 3- JEUNESSE..... | 18 |
| Jeunes en actions | 19 |
| Concours Déclics Jeunes | 21 |
| #Jereleveledefi..... | 23 |
| Projets Initiatives Jeunesse..... | 25 |
| 4-VIVRE ENSEMBLE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE | 27 |
| J'adopte un projet | 28 |
| Prix coup de cœur ESS (économie sociale et solidaire) | 30 |
| Dispositif ESS (économie sociale et solidaire) | 32 |
| Appel à initiatives locales de développement social | 34 |
| Soutien à la vie associative | 36 |
| Dispositif local d'accompagnement (DLA) de l'ESS (économie sociale et solidaire) | 38 |
| Prix des jeunes associations | 40 |

| | |
|--|----|
| 5-DISPOSITIFS GENERALISTES | 42 |
| Budget participatif de la Ville de Bordeaux | 43 |
| Budget participatif de la Gironde | 45 |
| Accélérateur d’initiatives citoyennes (AIC)..... | 47 |
| Fonds d’aide aux Quartiers (FAQ)..... | 48 |
| Demande de subvention pour les associations ou organismes | 50 |
| Soutien technique facilitant les initiatives citoyennes..... | 51 |
| Atelier des initiatives..... | 53 |



1/ CULTURE

Fonds d'accompagnement à l'émergence et l'expérimentation

Objectifs

- ✓ Garantir à tous le droit de participer à la vie culturelle
- ✓ Mettre l'art et la culture au cœur de la transformation urbaine
- ✓ Soutenir et accompagner un environnement propice à la création

Bénéficiaires

Artistes-auteurs, associations et collectifs culturels dans la limite de deux projets au maximum déposés sur une même année civile. Sauf les associations culturelles qui bénéficient d'une subvention de fonctionnement versée par la direction générale des affaires culturelles.

Types de projets

Le projet déposé devra pour tout ou partie entrer en résonance avec le territoire bordelais et les personnes qui y vivent : conception, création, production, médiation, monstration, diffusion. Il devra faire preuve non seulement de son implication territoriale, mais aussi de sa capacité à entrer en relation avec les Bordelaises et les Bordelais. La Ville apportera une attention particulière aux projets élaborés en coopération avec des partenaires qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Conditions

Le projet déposé devra répondre aux critères suivants :

- ✓ Relever de l'intérêt général.
- ✓ S'inscrire dans plusieurs axes de la politique culturelle de la ville de Bordeaux.
- ✓ Inclure une dimension professionnelle ou en voie de professionnalisation des actions et/ou de la structure.
- ✓ Développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion, la coordination et la programmation du projet.
- ✓ Prendre en compte la transition écologique et sociale dans la réalisation du projet.
- ✓ Le projet devra décrire la manière dont il s'adresse aux publics et éventuellement les différents degrés d'implication envisagés.

Calendrier

Le dépôt des dossiers s'effectue tout au long de l'année.

Démarche

- ✓ Déposer un dossier synthétique comprenant le formulaire de candidature et un certain nombre de pièces justificatives
- ✓ Présenter oralement le projet en 8 minutes lors de sessions collectives, s'en suivra un échange collectif entre les différents porteurs de projet et les membres du jury.
- ✓ A l'issue de ces sessions, l'Adjoint au Maire en charge, proposera au conseil municipal le plus proche, le soutien aux projets lauréats.

Contacts

05 56 10 22 70 (Séverine Sépulle) ou
dcap.subventions@mairie-bordeaux.fr

Fonds
CréAtlantique

Bourse Métiers d'Art

Objectifs

- ✓ Encourager la création sous toutes ses formes
- ✓ Donner accès à l'art au plus grand nombre.

Bénéficiaires

Artisans, associations.

Types de projets

Conception et réalisation d'une (ou plusieurs) pièce d'artisanat révélant créativité, savoir-faire et innovation au bénéfice d'une association.

Conditions

- ✓ Pratiquer un métier d'art,
- ✓ Être installé dans la région Nouvelle-Aquitaine,
- ✓ Réaliser l'objet au bénéfice d'une association.

Nature de l'aide

4 000€, 6 000€ ou 8 000€ (en fonction des besoins du projet).
Deux à quatre projets seront sélectionnés en fonction du montant des demandes sur une enveloppe globale de 16000€.

Calendrier

Chaque année, à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art, le Fonds CréAtlantique lance son nouvel appel à projets.

Lancement de l'appel à projets : fin mars.

Réception des candidatures : début juillet.

Annnonce des projets sélectionnés : courant juillet.

Démarche

Un dossier de candidature est à compléter.

Contacts

[Appel à projets - Fonds Cré'Atlantique \(creatlantique.fr\)](https://www.creatlantique.fr)

sg@creatlantique.fr

+33 (6) 40 22 45 95

87 Quai de Paludate - 33800 Bordeaux



21

**NATURE EN
VILLE ET
ÉCOLOGIE
URBAINE**

Objectifs

Aider les collectifs d'habitants à créer et animer des espaces de jardinages collectifs selon les besoins de tel territoire ou de tel groupe d'habitants,

Bénéficiaires

Des groupes d'habitants issus d'un même immeuble, d'un même quartier, voire d'une même entreprise.

Types de projets

Travailler ensemble un lopin de terre pour y cultiver légumes, fruits, fleurs... et convivialité !

Conditions

- ✓ la participation des habitants à la conception, la gestion, la définition des modes de fonctionnement du jardin,
- ✓ l'enjeu de la mixité sociale, avec une attention particulière pour inclure les ménages les plus vulnérables,
- ✓ la prise en compte des besoins des jardiniers,
- ✓ la mise en œuvre d'une animation compétente pour accompagner durablement la vie du jardin,
- ✓ les impacts sur l'environnement de l'équipement et des modes de culture,
- ✓ l'intégration paysagère du jardin.

Nature de l'aide

Trois partenaires œuvrent avec la Métropole pour la création de nouveaux jardins collectifs et à l'animation de jardins existants. Ils accompagnent les acteurs (habitants, villes, bailleurs sociaux) dans les différentes étapes de la création de leur jardin.

Contacts

[Jardiner collectif](http://jardinercollectif.com) | [Bordeaux Métropole](http://BordeauxMétropole.com) (bordeaux-metropole.fr)

Les possibilistes 06 20 95 47 12 ou lespossibilistes@gmail.com
(pour les communes de : Bordeaux, Talence, Bègles, Pessac, Gradignan, Villenave d'Ornon)

Permis de végétaliser pour embellir sa rue

Objectifs

- ✓ Rendre la ville plus verte et plus agréable à vivre,
- ✓ Se sentir mieux, respirer mieux et mieux vivre ensemble.

Bénéficiaires

Riverains, commerçants.

Types de projets

Le permis de végétaliser est venu compléter en 2021 le système de verdissement des trottoirs en ajoutant la possibilité, sur demande, d'installer des bacs sur l'espace public.

Conditions

- ✓ Demande individuelle : elle peut être faite par chaque Bordelais majeur dans la limite d'une personne par foyer,
- ✓ Demande collective : elle doit être faite par un porteur de projet majeur.

Selon les modalités inscrites au permis Bordeaux Grandeur Nature.

Nature de l'aide

- ✓ La création de mini fosse(s),
- ✓ La re-végétalisation de mini fosses abandonnées,
- ✓ La plantation sur les trottoirs non revêtus,
- ✓ Le semis dans les interstices.

Calendrier

Inscriptions de janvier à juin et réalisation à partir de septembre.

Inscriptions de juillet à décembre et réalisation à partir de février.

Démarche

- ✓ Remplir le formulaire en ligne : [Permis de végétaliser pour embellir sa rue | Bordeaux Grandeur Nature](#),
- ✓ Etude de faisabilité par les services techniques de Bordeaux Métropole,
- ✓ Si le projet est réalisable, le permis de végétaliser est accordé.

Contacts

vegetalisationdesrues@bordeaux-metropole.fr

Permis de piétonniser

Objectifs

Favoriser la vie de quartier et l'échange entre voisins, tout en sécurisant les animations proposées sur l'espace public

Bénéficiaires

Une personne majeure représentant un collectif d'habitants, une association, etc.

Types de projets

Rendre une voie 100% piétonne le temps d'une journée (seules les voies de desserte locale sont concernées par le permis de piétonniser)

Conditions

- ✓ la piétonnisation de la rue doit préserver l'accès aux piétons, cyclistes (circulant le pied à terre), personnes à mobilité réduite et aux services de secours,
- ✓ aucune structure fixe ne peut être installée dans la rue
- ✓ l'accès et le stationnement des véhicules des riverains dans la rue durant l'action doivent être gérés par l'organisateur,
- ✓ le gardiennage des barrières d'accès doit être prévu,
- ✓ limiter les nuisances sonores et respecter l'environnement (tri des déchets, respect des espaces plantés, etc.)

Nature de l'aide

La piétonnisation temporaire est limitée à une seule journée et peut se dérouler les :

- ✓ vendredis, de 19h à 22h
- ✓ samedis, de 10h à 22h
- ✓ dimanches et jours fériés, de 10h à 20h

Si l'opération est récurrente, elle ne pourra pas être accordée plus d'une fois par mois.

Calendrier

La demande doit être déposée au moins 1 mois avant l'événement.

Démarche

La demande est réalisée via un formulaire en ligne ou directement auprès de la mairie de quartier. Elle sera ensuite examinée par la mairie de quartier qui pourra demander des précisions.

Le demandeur devra fournir :

- ✓ une attestation sur l'honneur indiquant le consentement d'une majorité des riverains de la rue concernée
- ✓ une attestation d'assurance responsabilité civile
- ✓ un plan de l'événement précisant les déviations prévues, l'implantation...
- ✓ après l'opération, transmettre à la mairie de quartier des photos de l'évènement

Contacts

[Permis de piétonniser temporairement une voie à Bordeaux | Site officiel de la ville de Bordeaux](#)

Composteur collectif

Objectifs

- ✓ Réduire et valoriser en moyenne 100 kg de déchets de cuisine,
- ✓ Améliorer son cadre de vie,
- ✓ Créer un lieu de partage et de convivialité.

Bénéficiaires

Habitants, bailleurs ou gestionnaires de logements et associations.

Types de projets

Compostage collectif en pieds d'immeuble et dans les espaces publics.

Conditions

- ✓ Localisation dans l'une des 28 communes de Bordeaux Métropole,
- ✓ Disposer, en pied d'immeuble ou à proximité immédiate, d'un espace extérieur de pleine terre,
- ✓ Mobiliser au minimum 5 foyers volontaires.

Nature de l'aide

Bordeaux Métropole est à vos côtés :

- ✓ Lors de réunions d'information ou de concertation avec les habitants,
- ✓ En accompagnant la mise en place du site pendant 1 an,

- ✓ Pour les espaces situés sur la voie publique, Bordeaux métropole s'occupe d'obtenir une autorisation d'occupation,
- ✓ Pour la fourniture de matériel : composteurs et bioseaux et panneaux signalétiques.

Calendrier

Demandes étudiées chaque mois entre février et novembre (sauf l'été).


Démarche

- ✓ Formulaire de demande à compléter.
- ✓ Rendez-vous avec l'équipe du Pôle prévention et gestion des déchets.
- ✓ Passage en commission.

Contacts

<https://mesdemarches.bordeaux-metropole.fr/>

05 56 99 84 84



31
JEUNESSE

Jeunes en actions

Objectifs

Promouvoir l'autonomie, la prise de responsabilité et l'engagement des jeunes.

Bénéficiaires

Jeunes de 13 à 25 ans (en fonction des institutions).

Types de projets

Projets qui permettront d'animer un quartier, une ville / village, un territoire, dans l'une des thématiques suivantes :

- ✓ Solidarité - citoyenneté
- ✓ Animation locale & évènementiel
- ✓ Arts et culture
- ✓ Sport
- ✓ Thématique innovante / inexplorée
- ✓ Lien intergénérationnel
- ✓ Nouvelles technologies
- ✓ Santé

Conditions

- ✓ Faire émerger la prise d'initiatives ;
- ✓ Provoquer des rencontres en capacité de créer des liens entre les girondins partageant les mêmes passions ;
- ✓ Valoriser les projets et les démarches engagées ;
- ✓ Faciliter les rencontres entre les porteurs de projets ;
- ✓ Contribuer au développement local.

Nature de l'aide

Accompagnement technique et financier.

Calendrier

Les projets peuvent être déposés durant toute l'année civile.

Démarche

- ✓ Dépôt du projet en ligne avec un certain nombre de pièces à fournir.
- ✓ Analyse du projet avec des professionnels du domaine dans lequel les jeunes ont engagé leur projet.
- ✓ Phase de rencontre, afin de pouvoir évaluer les meilleurs moyens de les accompagner.

Contacts

[Jeunes en actions | Gironde.FR](#)

Département : Stéphane Etchevers 05 56 99 66 63

s.etchevers@gironde.fr

MSA : Clara Dumont 06 68 33 08 22

dumont.clara@msa33.msa.fr

CAF : Isabelle CLAVE 06 23 80 29 14

Clémence VIROL 06 03 07 41 08

jeunesse@caf33.caf.fr

Concours Déclics Jeunes

Objectifs

Soutenir l'engagement altruiste et le dynamisme de la jeune génération qui invente le monde de demain.

Bénéficiaires

Jeunes entre 18 et 29 ans.

Types de projets

- ✓ Projet original, utile aux autres et porteur d'espoir.
- ✓ Dans tous les domaines de l'intérêt général : culture, science, éducation, solidarité, environnement, santé, inclusion...

Conditions

Les dossiers sont évalués selon les critères suivants :

- ✓ leur originalité ;
- ✓ leur dimension d'intérêt général en réponse aux enjeux définis ci-dessus ;
- ✓ leur faisabilité ;
- ✓ l'engagement et le dynamisme du candidat ;
- ✓ la cohérence entre le projet et le parcours du candidat;
- ✓ le projet présenté constitue un « déclic », un moment charnière dans le parcours du candidat.

Nature de l'aide

- ✓ Aide financière entre 3 000 € et 8 000 €.
- ✓ Soutien méthodologique pour la réalisation des projets.
- ✓ Adhésion à la plateforme Yes Asso pour aider dans la recherche de financements.

Calendrier

- ✓ Dépôt des candidatures : entre début décembre et fin janvier.
- ✓ Annonce de pré-sélection ou de refus : mars.
- ✓ Décision du jury communiquée par courrier électronique : fin juin.

Contacts

[Concours Déclics jeunes : pour les jeunes qui inventent le monde de demain ! - Fondation de France](#)

projets@fdf.org ou 01 85 53 13 66

#Jereleveledefi

Objectifs

Mettre en valeur des projets de jeunes, accompagner et orienter les porteurs et porteuses de projets.

Bénéficiaires

Tous les jeunes de 13 à 25 ans qui habitent, étudient, travaillent ou pratiquent une activité à Bordeaux.

Types de projets

Expression culturelle, sports, solidarité, protection de l'environnement... Toutes les idées sont bonnes à imaginer pourvu qu'elles s'ouvrent vers les autres et concernent les Bordelais.

Conditions

Les candidats doivent porter un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une association. Les projets à l'international doivent être attentifs à l'impact carbone lié à leur réalisation.

Nature de l'aide

Aide financière et conseils personnalisés.

Calendrier

Dépôt des dossiers avant mi-février.

Démarche

- ✓ Les projets éligibles, après étude du service enfance et mission jeunesse de la Ville seront examinés par un jury composé de jeunes, de représentants de la Ville, d'associations de jeunesse et d'institutions partenaires.
- ✓ Les candidats seront appelés à venir soutenir leur projet devant le jury.

Contacts

[#Jereleveledefi 2023 | Bordeaux](#)

05 56 10 19 48 jereleveledefi@mairie-bordeaux.fr ou
n.saintonge@mairie-bordeaux.fr



Projets Initiatives Jeunesse

Objectifs

Soutenir l'autonomie et l'initiative des jeunes dans tous les domaines et favoriser ainsi la créativité et l'innovation.

Bénéficiaires

Jeunes âgés de 15 à 30 ans organisés sous forme de structures associatives.

Types de projets

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : citoyenneté, vie locale, culture, sport, solidarité internationale, projet à dimension économique, développement durable...

Nature de l'aide

L'aide régionale est plafonnée à 3 000 € et ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel.

Calendrier

Les projets déposés en ligne seront étudiés au fur et à mesure et passeront en Commission permanente tout au long de l'année.

Démarche

- ✓ Inscription en ligne,
- ✓ Transmission du formulaire et des pièces justificatives,
- ✓ Présentation du projet aux jurys « Initiatives Jeunesse ».

Contacts

[Moins de 30 ans ? Des projets ? Une assoc ? On vous soutient ! \(nouvelle-aquitaine.fr\)](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

Direction de la jeunesse et de la citoyenneté

Stephane Fuseau 05 57 57 74 62



41

VIVRE
ENSEMBLE
ET ÉCONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE



J'adopte un projet

Objectifs

- ✓ Mettre à disposition des porteurs de projets, un outil responsable et local pour la collecte de dons,
- ✓ Favoriser le développement économique des territoires.

Bénéficiaires

Entrepreneurs, porteurs de projets et associations accompagnés par les réseaux de la création et/ou les financeurs solidaires.

Types de projets

Projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise. Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Conditions

Les projets doivent comporter une plus-value sociale, environnementale ou culturelle. Il s'agit d'un projet collectif dessiné par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et de la finance solidaire.

Nature de l'aide

Conseils et coaching personnalisés, financement participatif local et solidaire.

Démarche

Dépôt du projet en ligne.

Contacts

[Accueil | J'adopte un projet - Votre plateforme de crowdfunding en Nouvelle-Aquitaine \(jadopteunprojet.com\)](http://jadopteunprojet.com)

90, Rue Malbec
33800 Bordeaux

Prix coup de cœur ESS (économie sociale et solidaire)

Objectifs

Valoriser de belles initiatives, des projets en création ou en idéation sur les 28 communes de la métropole bordelaise.

Bénéficiaires

Toutes les structures ayant un statut de l'ESS, loi ESS du 31 juillet 2014 : associations, coopératives, entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Types de projets

Tous projets, initiatives ou activités de l'ESS en création de moins de 3 ans ou en idéation situés sur Bordeaux Métropole.

Conditions

Les projets présentés doivent correspondre aux 4 filières prioritaires, fixées par la feuille de route de l'ESS Bordeaux Métropole :

- ✓ L'économie circulaire (les bio déchets, la réparation, les déchets numériques, la consigne, les acteurs de la seconde main, etc.) ;
- ✓ L'économie de proximité pour mettre de l'ESS et de la prestation ESS dans l'artisanat, le tissu commercial ;
- ✓ L'habitat participatif et écoconstruction ;
- ✓ La logistique zéro carbone comme la logistique à vélo et la valorisation d'autres déplacements doux.

Nature de l'aide

Le jury récompense 3 projets. Chaque lauréat reçoit 5 000 €. Un prix spécial, le prix Christian Valadou, récompense un projet en création retenu pour son caractère très innovant.

Calendrier

Candidature à déposer avant le 29/10/2024

Démarche

Dossier de candidature à télécharger et à adresser par mail à e.escusa@bordeaux-metropole.fr et c.reveillard@bordeaux-metropole.fr

Contacts

[Participer au prix coup de cœur de l'ESS de Bordeaux Métropole - Entreprendre Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](#)

Réveillard Charles : c.reveillard@bordeaux-metropole.fr

Dispositif ESS (économie sociale et solidaire)

Objectifs

- ✓ Développer une politique structurée autour de secteurs prioritaires et à fort enjeu sociétal comme la gestion des déchets, l'éco-construction, la mobilité zéro carbone et l'économie de proximité ;
- ✓ Constituer un vivier d'acteurs de l'ESS pour favoriser les leviers d'action de la Métropole, grâce à un soutien partagé et équitable entre appui aux acteurs historiques et aide à l'émergence de nouveaux projets ;
- ✓ Renforcer l'écosystème public, avec la coopération entre l'ESS et l'économie conventionnelle et une meilleure connaissance des enjeux de l'ESS au sein de la Métropole.

Bénéficiaires

Acteurs de l'ESS.

Types de projets

- ✓ Financement de certains projets et de certaines associations à fort enjeu social,
- ✓ Formation des élus et des techniciens de la Métropole pour les sensibiliser à ces domaines et favoriser les passerelles avec les différents acteurs,

- ✓ Convention quadripartite ESS avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Bordeaux et le Département de la Gironde pour concrétiser des actions collectives,
- ✓ Inscription de ces actions dans une dynamique internationale, avec notamment la participation au GSEF (Forum mondial de l'économie solidaire).

Nature de l'aide

- ✓ Subventions directes d'investissement immobilier pour les entreprises de l'ESS (acquisition, travaux) : 750 000€ par an,
- ✓ Capitalisation de la Foncière solidaire : 1 000 000€ en 2023,
- ✓ Outils financiers : aides directes aux entreprises dans leurs investissements immobiliers : :
 - 150 000€ de fonds d'investissement pour le développement des entreprises de l'ESS (création dès 2023 aux côtés d'autres partenaires financiers, et à renouveler chaque année) ;
 - ✓ - 120 000€ de prises de capital dans les Sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Contacts

[Économie sociale et solidaire | Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](http://Economie sociale et solidaire | Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr))

Oré-Courregelongue Fabienne : ess@bordeaux-metropole.fr
05 56 99 87 03

Escusa Elodie : ess@bordeaux-metropole.fr 05 56 99 87 03

Réveillard Charles : c.reveillard@bordeaux-metropole.fr
05 56 99 87 03

Appel à initiatives locales de développement social

Objectifs

- ✓ Lutter contre toutes formes d'exclusion,
- ✓ Apporter des réponses aux besoins sociaux de proximité en suscitant et en soutenant l'émergence de projets socialement innovants sur les territoires.

Bénéficiaires

- ✓ Les associations ou les groupements d'associations loi 1901.
- ✓ Toutes structures relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.
- ✓ Les personnes morales de droit privé telles que les bailleurs sociaux.
- ✓ Les collectivités territoriales girondines et leurs groupements.
- ✓ Les établissements publics présentant des compétences dans le champ de l'accompagnement des personnes fragilisées.
- ✓ Les Relais Petite Enfance (RPE).

Types de projets

Actions et initiatives contribuant à renforcer les solidarités entre les personnes et à favoriser leur autonomie, à développer les liens sociaux, le vivre et le faire ensemble.

Conditions

- ✓ Expérimentation : projets qui renouvellent le mode de faire, s'adaptent aux nouveaux besoins et mettent les personnes au cœur même de l'action,
- ✓ Intervention de proximité : projets qui permettent « l'aller vers » ceux qui sont souvent les moins visibles, les moins entendus, les plus vulnérables.
- ✓ Coopération : projets qui s'appuient sur les ressources locales et permettent le développement de partenariat pour une réponse plus collective.

Nature de l'aide

Subvention.

Calendrier

- ✓ Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'en mars,
- ✓ L'étude des dossiers est réalisée avec l'ensemble des services concernés par le projet et définira les modalités d'accompagnement par le Département,
- ✓ La validation des dossiers se fera au regard du calendrier des commissions permanentes.

Démarche

Formulaire de demande de subvention en ligne avec un certain nombre de pièces à fournir.

Contacts

[Appel à initiatives locales de Développement Social | Gironde.FR](#)

Direction Insertion et Inclusion, Mission Territoires et Développement Social : 05 56 99 33 33

Christine DZIANDZIALOWSKI – Coordinatrice de l'appel à initiatives, c.dziandzialowski@gironde.fr ou 07 77 85 83 27

Laurence MURET, Responsable de la Mission Territoires et Développement Social, l.muret@gironde.fr



Soutien à la vie associative

Objectifs

- ✓ Favoriser le déploiement des politiques sociales et des actions et offres de service de qualité portées par la Branche au plus près des besoins des allocataires ;
- ✓ Soutenir le développement, la structuration et l'accompagnement des réseaux associatifs nationaux dans leur fonction de pilotage et d'animation des territoires ;
- ✓ Favoriser les initiatives et l'expérimentation sur des problématiques ou des pratiques en émergence.

Bénéficiaires

Associations structurées en fédérations ou associations nationales.

Types de projets

Les projets portés doivent ainsi être développés dans les champs couverts par les politiques familiales et sociales de la branche Famille et contribuer à la réalisation des objectifs institutionnels.

Conditions

- ✓ Développer des activités relevant des missions de la branche Famille,
- ✓ Être structuré en tête de réseau.

Nature de l'aide

Soutien pluriannuel au projet (3 projets maximum).

Taux maximum de financement de 80% par projet.

Le total des fonds sollicités par l'association nationale ne peut pas dépasser 20% de son budget global, assortie d'une prise en charge minimum de 1%.

Calendrier

- ✓ Dépôt des dossiers : octobre-décembre.
- ✓ Présentation des dossiers à la Commission d'action sociale de la Cnaf en mars et avril.
- ✓ Envoi des notifications à compter de mai.

Démarche

Formulaire de demande de subvention dématérialisé.

Contacts

[Soutien à la vie associative | Bienvenue sur Caf.fr](#)

vie_associative@cnaf.fr



Dispositif local d'accompagnement (DLA) de l'ESS (économie sociale et solidaire)

Objectifs

Accompagner le développement des structures d'utilité sociale employeuses, dans le développement de leurs projets et de leurs emplois.

Bénéficiaires

Structures employeuses de l'économie sociale et solidaire telles qu'elles sont définies par la loi de juillet 2014, dont notamment : les associations employeuses, les coopératives à finalité sociale (Scop, Scic), les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises agréées ESUS.

Types de projets

Accompagner les structures dans leur dynamique de changement.

Les 5 thématiques d'intervention prioritaires :

- ✓ Projet et stratégie,
- ✓ Modèle socio-économique et gestion financière,
- ✓ Consolidation des emplois,
- ✓ Gouvernance et organisation interne,
- ✓ Développer ses partenariats.

Conditions

Les critères suivants sont pris en compte :

- ✓ Un besoin d'accompagnement pour améliorer la qualité de l'emploi ou pour créer, maintenir ou développer de l'emploi,
- ✓ L'utilité territoriale du projet,
- ✓ L'absence d'offres alternatives d'accompagnement,
- ✓ L'incapacité financière de la structure à prendre en charge son accompagnement,
- ✓ Les moyens disponibles du DLA pour réaliser cet accompagnement.

Nature de l'aide

Accompagnement.

Démarche

Accueil, diagnostic partagé, construction du parcours, mise en œuvre de l'accompagnement, suivi.

Contacts

[Nouvelle Aquitaine - DLA \(info-dla.fr\)](mailto:info-dla.fr)

Elodie Bruffaerts e.bruffaerts@ifaid.org

Muriel CHOISI-QUENEUILLE m.choisiqueneuille@ifaid.org

Soumia KESSASRA s.kessasra@ifaid.org

Prix des jeunes associations

Objectifs

Encourager et valoriser l'engagement des associations bordelaises de moins de 3 ans.

Bénéficiaires

Associations domiciliées à Bordeaux et qui ont moins de 3 ans d'existence.

Types de projets

L'action proposée, qu'elle soit pérenne ou ponctuelle, doit être novatrice et conçue au bénéfice des Bordelaises et Bordelais.

Conditions

Les projets éligibles seront examinés par un jury présidé par des élus de la Ville de Bordeaux et composé de partenaires experts, associatifs et d'anciens lauréats. Le jury sera sensible aux critères de sélection suivants : la pertinence de la proposition, l'originalité, l'innovation, la créativité du projet, le nombre de bénéficiaires du projet et la capacité de l'association à travailler avec d'autres acteurs.

Nature de l'aide

Parcours pédagogique : accompagnement au montage de projets, mise en réseau, appui dans la stratégie de communication, mentorat par d'anciens lauréats du prix... Cet appel à projets se veut au plus proche des besoins des associations, avec :

- ✓ Une enveloppe financière de 20 000 euros et des soutiens accrus,
- ✓ La valorisation de projets fiables et innovants,
- ✓ Un accompagnement par le service Vie associative,
- ✓ Des outils clés en main mis à disposition.

Démarche

- ✓ Dépôt des candidatures : octobre – novembre.
- ✓ Jury : mars.
- ✓ Remise des prix : juin.

Contacts

[Prix des jeunes associations | Bordeaux](#)

Service de la vie associative 05 56 10 34 07



5/ DISPOSITIFS GÉNÉRALISTES

Budget participatif de la Ville de Bordeaux

Objectifs

- ✓ Créer ou renforcer les liens sociaux et l'envie d'agir pour l'intérêt général ;
- ✓ Expérimenter une nouvelle relation entre l'administration et la population ;
- ✓ Encourager l'appropriation et la valorisation de l'espace public par les habitants.

Bénéficiaires

Les personnes en lien avec Bordeaux (travaillant, habitant, étudiant dans la ville).

Types de projets

Projets d'intérêt général et d'investissement.

Conditions

- ✓ Des projets au service de tous sur l'espace public ou dans un bâtiment public
- ✓ Des projets portés par au moins 2 personnes habitant, travaillant ou étudiant à Bordeaux
- ✓ Des projets qui s'inscrivent dans la durée
- ✓ Des projets qui n'engendrent pas d'autres coûts que celui de leur installation et de leur entretien
- ✓ Des projets d'un maximum de 300 000 € et réalisables dans les 3 ans
- ✓ Des projets qui s'inscrivent dans les compétences de la Ville ou de la Métropole de Bordeaux
- ✓ Être retenu suite au vote

Nature de l'aide

Les projets lauréats sont ceux qui ont recevront les plus de voix lors du vote jusqu'à consommation de l'enveloppe de 2 millions d'euros.

Calendrier

Tous les 2 ans

Mai - juillet : élaboration et dépôt des projets sur la plateforme

Décembre - janvier : vote des projets

Contacts

<https://participation.bordeaux.fr/>

initiatives.citoyennes@mairie-bordeaux.fr

Budget participatif de la Gironde

Objectifs

- ✓ Favoriser l'adaptation et l'anticipation de la Gironde et de ses habitants aux changements environnementaux et sociétaux.
- ✓ avoir un effet positif sur les solidarités, la biodiversité, le climat, la citoyenneté, le lien social.

Bénéficiaires

Girondines et Girondins de 11 ans et plus.

Types de projets

Le projet doit faire preuve d'anticipation et d'adaptation par rapport aux enjeux environnementaux et sociétaux à venir et permettre de se préparer aux défis de demain.

La réalisation des projets ne doit pas artificialiser de nouveaux espaces.

La réalisation des projets doit faire preuve d'économie des ressources (eau, énergie, numérique...) et de sobriété dans leur fonctionnement.

La réalisation et la mise en œuvre dans le temps des projets ne doivent pas engendrer de pollutions (sanitaires, environnementales, sonores, olfactives, ...).

Conditions

Le projet doit répondre à plusieurs critères pour être recevable (ne pas être redondant avec un projet à venir ou relevant d'une obligation légale, ne pas comporter d'éléments de

nature discriminatoire ou diffamatoire, ne pas générer de conflit d'intérêt et de profit financier pour le porteur d'idée...).

Nature de l'aide

800 000 € vont être dédiés à des projets d'investissement avec une enveloppe minimum de 100 000 € spécifiquement réservée aux projets déposés par des jeunes de 11 à 25 ans. La participation maximale du Département à un projet pourra atteindre 20 000 €.

Calendrier

A consulter sur le site

Contacts

<https://jeparticipe.gironde.fr/pages/reglement>
agenda21gironde@gironde.fr ou 05 56 99 67 64

Accélérateur d'initiatives citoyennes (AIC)

Objectifs

Renforcer les coopérations entre l'Etat et les initiatives citoyennes porteuses de communs numériques, au service de l'intérêt général.

Bénéficiaires

Porteurs de communs numériques.

Types de projets

Développer l'utilisation des communs numériques dans la sphère publique, faciliter la contribution des agents publics aux communs numériques ou trouver des financements.

Conditions

Adhérer aux valeurs fondamentales du programme (engagement sur la finalité d'intérêt général, sur la transparence du projet, la publication des données en open data et des codes source en licences ouvertes etc.).

Nature de l'aide

Accompagnement sur mesure d'un an : consolider le projet, nouer des partenariats durables, bénéficier de nouvelles expertises.

Contacts

<https://communs.beta.gouv.fr/manifeste>

Fonds d'aide aux Quartiers (FAQ)

Objectifs

- ✓ Favoriser l'animation dans les quartiers
- ✓ Accompagner l'accélération de la transition écologique, la justice sociale.

Bénéficiaires

Les destinataires de ce fonds sont les seules associations avec une priorité pour les associations récentes ou ayant peu de fonds propres.

Types de projets

Les animations et projets privilégiés visées seront ceux permettant l'accélération de la transition écologique, la justice sociale ou le développement de la démocratie.

Conditions

Les projets doivent s'inscrire dans une durée courte, n'excédant pas un mois ou présentant des frais d'équipements exceptionnels qui ne peuvent pas être pris en charge par l'association au risque de fragiliser sa santé financière.

Les enveloppes sont réparties entre les quartiers au prorata de la population du dernier recensement avec une modulation lorsque dans leurs périmètres les quartiers prioritaires de la politique de la ville existent.

Nature de l'aide

- ✓ 163 720 € en investissement et 352 800 € en fonctionnement.
- ✓ Pour un projet inférieur ou égal à 1000 €, accompagnement financier possible à 100%.
- ✓ Pour un projet supérieur à 1000 €, demande de co-financement ou auto-financement.

Démarche

L'examen des dossiers se fait au fil de l'eau et l'attribution des fonds dépend de l'arbitrage final des maires adjoints de quartier.

Contacts

Mairies de quartier :

- ✓ Bordeaux Maritime 05 24 57 68 60
- ✓ Chartrons Grand-Parc Jardin Public 05 24 57 68 54
- ✓ Bordeaux Centre 05 24 57 68 90
- ✓ St-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux 05 24 57 68 15
- ✓ Nansouty Saint-Genès 05 24 57 65 65
- ✓ Bordeaux Sud 05 24 57 68 70
- ✓ La Bastide 05 24 57 68 80
- ✓ Caudéran 05 24 57 68 40

Demande de subvention pour les associations ou organismes

Objectifs

Proposer un guichet unique pour les demandes de subventions

Bénéficiaires

La demande de subvention peut être effectuée si le siège social de l'organisme est à Bordeaux, ou que les activités et actions sont menées en faveur des Bordelais, ou que le projet se déroule à Bordeaux.

Types de projets

La demande de subvention doit porter sur :

- ✓ le fonctionnement général de l'organisme
- ✓ la mise en place d'un projet
- ✓ l'investissement (travaux ou équipements)
- ✓ le Fonds d'aides aux quartiers
- ✓ un appel à projets

Nature de l'aide

Subvention.

Calendrier

Dépôt des dossiers avant juillet

Contacts

[Financement | Bordeaux](#)

Guichet des subventions : 05 56 10 34 64

guichetsubventions@mairie-bordeaux.fr

Soutien technique facilitant les initiatives citoyennes

Accompagnement logistique

Objectifs

Toute occupation de l'espace public, dans la rue, un jardin ou sur une place, nécessite une autorisation de la Mairie. Le Maire, en sa qualité d'autorité de police, autorise ou non la tenue de la manifestation et s'assure que le dispositif de sécurité et les moyens de secours préventifs sont adaptés.

Types de projets

Manifestations sur l'espace public, manifestations dans un bâtiment.

Nature de l'aide

Accompagnement logistique, prêt du parlement mobile.

Démarche

Déposer à la mairie un dossier technique de manifestation publique : 2 mois avant la date si la manifestation compte moins de 1500 personnes, 3 mois avant la date si la manifestation compte plus de 1500 personnes.

Contacts

[Organiser un événement à Bordeaux : guides et dossiers | Bordeaux](#)

Cellule Evènements et festivités cab.manifestations@mairie-bordeaux.fr 05 56 10 20 23 - 05 56 10 21 19 - 05 56 10 21 12

Réservation de salles

Objectifs

La Ville de Bordeaux met à disposition plusieurs dizaines de salles, réparties dans l'ensemble des quartiers.

Types de projets

Organisation de rencontres et de réunions ou accueillir des manifestations de divers formats.

Nature de l'aide

La gratuité peut s'appliquer pour les associations domiciliées à Bordeaux et pour les associations dont le siège social n'est pas Bordeaux mais qui peuvent justifier d'une représentation locale dans Bordeaux, si les activités sont sans but lucratif.

Démarche

La demande de réservation doit être effectuée au moins 1 mois avant la date pour les salles de moins de 100 personnes, et 2 mois avant la date pour les salles de plus de 100 personnes (formulaire en ligne).

Contacts

[Les salles municipales | Bordeaux](#)

[Demande de réservation d'une salle municipale | Site officiel de la ville de Bordeaux](#)

Service vie associative – Gestion des salles municipales 05 56 10 20 35

Atelier des initiatives

Objectifs

Dans le cadre de l'« Atelier des initiatives », les citoyens imaginent un projet et le réalisent eux-mêmes. La Ville s'engage à faciliter l'action.

Types de projets

Les projets concernés

- ✓ contribuent au bien vivre ensemble et dynamisent le lien social,
- ✓ animent ou aménagent un espace ouvert au public.

Nature de l'aide

Le dispositif de l'« Atelier des initiatives » comprend un accompagnement financier mais également une palette d'outils pour faciliter le passage à l'acte des porteurs d'initiatives.

En fonction des besoins exprimés, le porteur de projet pourra se voir attribuer :

- ✓ Une aide financière, sous la forme d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1 000 €,
- ✓ Une possibilité de tirages (affiches, flyers ou autres documents dans la limite de 300 exemplaires),
- ✓ Un relais de communication par les canaux municipaux (lettres d'informations des quartiers, Bordeaux.fr par exemple),

- ✓ Un temps d'expertise d'un agent municipal pour résoudre une difficulté particulière ou aider au montage de l'action,
- ✓ Un accès aux salles municipales pour les collectifs.

Les mairies de quartiers et 8 centres sociaux volontaires peuvent aider les porteurs d'initiatives qui le souhaitent.

Démarche

- ✓ Remplir le formulaire de demande
- ✓ Présenter l'action devant une commission d'habitants qui décidera ou non de l'attribution de l'aide de la ville
- ✓ Réaliser soi-même l'action.

Contacts

[L'Atelier des initiatives - Bordeaux Participation](#)

initiatives.citoyennes@mairie-bordeaux.fr